

تممهات حلفان

**APPEL À CANDIDATURES
POUR HÔTES DE
RÉSIDENCES ARTISTIQUES**
Jordanie . Liban . Maroc

DATE LIMITE: 10 MARS 2025



Funded by
the European Union

تممهات حلفان
hala qat



GOETHE
INSTITUT

Halaqat II – Appel à Candidature pour Résidences Artistiques

Appel à candidatures pour Hôtes de résidences artistiques : Jordanie, Liban et Maroc

Du 11/02/2025 12h00 (midi) au 10/03/2025 11h59 (du matin) CET

À propos de propos de Halaqat II :

Halaqat - terme arabe signifiant "liens et cercles multiples" - offre aux acteur·rices culturel·les des pays arabes et européens un espace de réflexion artistique sur la question du *care* à travers le prisme du genre. Lancé en 2021, le projet favorise les échanges entre l'Europe et les pays arabes et soutient les productions artistiques et les scènes culturelles dans les deux régions. Dans sa deuxième phase, qui s'étend de 2024 à 2027, les principales activités de Halaqat se déroulent en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Belgique.

Halaqat se concentre sur la question du *care* (ou soin), un concept profondément lié aux questions de genre dans les deux régions, et aborde les questions d'équité et de sensibilité entre les sexes et de dynamique du pouvoir d'une manière inclusive et intersectionnelle. Le terme *care* est polysémique et décrit une préoccupation ou une attention particulière portée à quelqu'un ou quelque chose. Il peut également véhiculer l'idée de prendre soin de quelqu'un ou de quelque chose, de s'en inquiéter ou de s'en occuper, évoquant une certaine responsabilité ou vigilance vis-à-vis d'une situation ou d'une chose. Halaqat invite les artistes, les acteur·rices culturel·les et le public au dialogue en explorant le thème du soin à la fois sur le plan structurel et sur le plan artistique : comment aborder et définir les différentes notions de soin ? Comment les récits dominants influencent-ils les corps dont on s'occupe (et ceux dont on ne s'occupe pas) et comment ces récits peuvent-ils être remis en question ? Comment pouvons-nous renforcer les pratiques de soin dans le milieu culturel et dans la société en général ?

La conception de la nouvelle phase s'est appuyée sur les réseaux construits lors de la première phase du projet, les enseignements qui en ont été tirés et les « Leçons pour l'avenir » formulées à l'époque. Cette deuxième phase élargit son champ d'action au niveau géographique et adopte une approche à la fois transrégionale et intra-régionale, favorisant les échanges Sud-Sud. Halaqat explore également les concepts de localité et l'importance de mettre en avant le rôle de l'art dans les communautés locales. Le projet vise à renforcer les voix artistiques par le biais de bourses et de résidences, mais aussi d'événements publics et d'activités de médiation telles que des ateliers et des programmes de mentorat.

Halaqat (2024-2027) est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Goethe-Institut. Le projet se déroulera pendant 32 mois, jusqu'au printemps 2027, avec des activités en Belgique, en Égypte, en Jordanie, au Liban et au Maroc.

Table des matières:

I. Informations générales	1
1. À propos de l'Appel à candidatures pour Hôtes de résidences artistiques : Jordanie, Liban et Maroc	1
1.1. Qui peut postuler ?	1
1.2. Objectifs et principes de financement	1
1.3. Calcul de la subvention	2
2. Calendrier	3
II. Critères d'éligibilité	3
1. Checklist des critères d'éligibilité	4
2. Liste des activités éligibles	5
3. Critères d'exclusion	6
III. Critères d'attribution et processus de sélection	6
1. Critères d'attribution	6
2. Processus de sélection	7
2.1. Que se passe-t-il une fois que la demande est introduite ?	7
2.2. Que se passe-t-il une fois que la demande est approuvée ?	7
IV. Comment postuler ?	8
1. Préparation de la candidature	8
2. Langue, traduction et IA (intelligence artificielle)	8
3. Liste des pièces justificatives	9
4. Lignes directrices pour la candidature sur le portail de candidature Goethe (GAP)	9
V. Informations complémentaires	11
1. Modifications de la proposition de projet	11
2. Clause de non-responsabilité	11
3. Protection des données	12
4. Entrer en contact avec l'équipe de Halaqat	12

I. Informations générales

1. À propos de l'Appel à candidatures pour Hôtes de résidences artistiques : Jordanie, Liban et Maroc

Dans le cadre de son Appel à candidature pour Hôtes de résidence, Halaqat propose un soutien financier à des entités juridiques¹ désireuses d'accueillir trois artistes pour un projet de résidence. Halaqat vise à renforcer la capacité des hôtes à offrir des expériences de résidence qui intègrent la dimension du genre, tout en encourageant les connexions locales, intrarégionales et interrégionales.

1.1. Qui peut postuler ?

L'appel s'adresse aux hôtes de résidence désireux·ses d'offrir des environnements inclusifs qui facilitent l'exploration créative, les échanges culturels, le renforcement des capacités et la création de réseaux locaux, en mettant l'accent sur le développement d'œuvres artistiques qui abordent les questions du genre par le biais de pratiques de soins (care). Les hôtes de résidence éligibles doivent être actifs dans au moins un secteur artistique et être basés dans l'un des pays suivants : Jordanie, Liban ou Maroc. Les candidat·es doivent proposer un concept de résidence qui soutient trois artistes avec des projets artistiques individuels. Pour être éligibles, les hôtes doivent avoir une capacité d'accueil démontrée et une expérience préalable dans la gestion de projets de résidence, avec un minimum de deux résidences accueillies précédemment. Les résidences peuvent durer 6 semaines ou 3 mois et se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2026. Un hôte de résidence peut également accueillir à la fois une résidence de 6 semaines et une résidence de 3 mois.

Pour postuler à l'Appel à candidatures pour Hôtes de résidences artistiques : Jordanie, Liban et Maroc, vous devez soumettre une candidature complète via le portail de candidature Goethe (GAP) avant la date limite indiquée de 10/03/2025 11h59 (du matin) CET

1.2. Objectifs et principes de financement

Le financement permet aux hôtes de résidence d'accueillir trois artistes sur des périodes définies de 6 semaines et/ou 3 mois.

Les Hôtes de résidence ont le choix entre trois options :

¹ Aux fins du présent appel, les entités juridiques comprennent, sans s'y limiter, les organisations enregistrées, les organisations à but non lucratif, les fondations, les collectifs et les organisations non enregistrées représentées par une personne morale.

- Première option : accueillir une résidence de 6 semaines.
- Deuxième option : accueillir une résidence de 3 mois.
- Troisième option : accueillir une résidence de 6 semaines et une résidence de 3 mois. **

** Afin de postuler pour des résidences de 6 semaines et de 3 mois, le ou la candidat-e doit soumettre deux candidatures distinctes, une pour chaque durée spécifique et avec un concept de résidence distinct.

Le financement sera accordé sous la forme d'une bourse forfaitaire, avec un montant fixe maximum déterminé en fonction de la durée de la résidence. La bourse couvre les coûts liés à l'accueil de la résidence, y compris le logement sur place ou la location d'un logement, les espaces de travail appropriés, les installations et les ressources nécessaires, le mentorat professionnel et le personnel de soutien sur place.

En plus de la bourse d'accueil, les artistes participant-es Recevront des bourses fixes complémentaires pour couvrir les frais de déplacement, de production, de présentation et les indemnités journalières.

Le cofinancement des résidences par d'autres sources est possible, à condition qu'il n'y ait pas de double financement en ce qui concerne les contributions financières de l'UE, pour mener à bien le même projet de résidence proposé qui fait l'objet de la présente demande. Toutefois, si les coûts sont couverts par une autre source, ils doivent être mentionnés dans le formulaire de candidature et/ou déclarés au Goethe-Institut s'ils sont reçus à un stade ultérieur du cycle de subvention.

1.3. Calcul de la subvention

Le montant exact dépend de la durée de la résidence.

a. Répartition du montant de la bourse

- Frais d'accueil (organisation de la résidence) et frais d'hébergement : 1000 EUR par artiste accueilli et par mois, **payables dans la devise locale du pays concerné.**

b. Montant maximum de la bourse (EUR)

- 4500 EUR : pour couvrir les frais de séjour de 3 artistes pendant 6 semaines: 1500 EUR par artiste accueilli x 3 artistes (6 semaines)
- 9000 EUR : pour couvrir les frais de séjour de 3 artistes pendant 3 mois : 3000 EUR par artiste accueilli x 3 artistes (3 mois)

c. Versement de la subvention

Le montant convenu, tel qu'indiqué dans la convention de subvention, sera versé en deux tranches : 70% versés avant le début du projet de résidence et suite à la signature de la convention de subvention, et les 30 % restants à l'issue de la résidence et sur présentation du rapport d'activité, sous réserve de l'approbation du rapport par l'équipe de Halaqat.

Le Goethe-Institut se réserve le droit d'ajuster les modalités de paiement à tout moment du cycle de subvention, sous la forme d'amendements à la convention de subvention, rapports intermédiaires, ou en introduisant une troisième tranche et en ajustant les montants par tranche. En cas de modification des modalités de paiement, le Goethe-Institut a l'obligation d'informer le bénéficiaire de la subvention suffisamment à l'avance et de veiller à ce que les changements introduits n'entravent pas la mise en œuvre du projet.

2. Calendrier

- Ouverture de l'appel à candidatures pour les hôtes de résidence : Jordanie, Liban et Maroc : 11/02/2025 12h00 (midi) CET
- Date de clôture : 10/03/2025 11h59 (du matin) CET
- Publication des résultats : 4 à 6 semaines après la date limite.
- Dates possibles pour les projets de résidence : Les résidences, d'une durée totale de 6 semaines ou de 3 mois, peuvent avoir lieu entre le 01/01/2026 et le 30/09/2026.
- Soumission du rapport d'activité : Au plus tard 30 jours après la fin du projet de résidence, conformément au calendrier et à la durée indicative fixée dans la convention de subvention.

II. Critères d'éligibilité

Les hôtes de résidence éligibles doivent être actifs dans au moins un secteur artistique et être basés en Jordanie, au Liban ou au Maroc. Ils doivent faire preuve d'un engagement fort en faveur de pratiques de soins (care) sensibles au genre et inclusives et être prêts à accueillir un projet de résidence soutenant trois artistes avec des projets artistiques individuels. Les résidences peuvent durer six semaines ou trois mois et se dérouler entre le 1er janvier et le 30 septembre 2026. Un hôte de résidence peut accueillir à la fois une résidence de 6 semaines et une résidence de 3 mois. Pour bénéficier de ce financement, les hôtes doivent faire preuve d'une capacité d'accueil

avérée, d'une expérience préalable dans la gestion de résidences artistiques et d'un historique d'au moins deux résidences accueillies précédemment.

Seules les candidatures complètes soumises via le portail de candidature Goethe (GAP) avant la date limite indiquée de 10/03/2025 11h59 (du matin) CET seront considérées comme éligibles.

Pour être considérées comme « éligibles », les candidatures doivent répondre à tous les critères d'éligibilité et présenter un concept de résidence pertinent qui respecte les conditions énumérées ci-dessous.

1. Checklist des critères d'éligibilité

Votre candidature est éligible si :

Vous avez plus de 18 ans et vous soumettez cette candidature en tant que représentant·e d'une entité juridique.

L'entité légale que vous représentez est basée en Jordanie, au Liban ou au Maroc.

En tant qu'hôte de résidence,

Vous êtes actif·ve dans au moins un secteur artistique et vous souhaitez accueillir une résidence artistique dans le pays où vous êtes basé·e.

Vous postulez avec un concept de résidence et souhaitez accueillir trois artistes qui ont leurs propres projets artistiques.

Vous avez la capacité d'accueillir une résidence artistique et de fournir un environnement sûr, des infrastructures de travail adéquates pour les artistes, un logement sur place ou loué par vos soins et un mentorat professionnel aux artistes participant·es,

Vous avez une capacité d'organisation démontrée et une expérience antérieure pertinente avec un minimum de deux résidences accueillies précédemment,

Le concept de résidence reflète un engagement fort et un réel intérêt à fournir un environnement sensible au genre et inclusif pour les artistes participant·es.

Le projet de résidence ne commence pas avant le 01/01/2026 et se termine au plus tard le 30/09/2026,

□ Le projet de résidence dure soit 6 semaines, soit 3 mois, soit vous postulez pour 2 résidences distinctes (l'une d'une durée de 6 semaines et l'autre d'une durée de 3 mois).

Votre candidature est recevable si vous avez :

- Une proposition de concept de résidence (disciplines artistiques possibles, calendrier, activités, etc.) Ce document doit être rédigé en anglais.
- Une preuve d'enregistrement de l'entité juridique ou une note explicative, fournie en votre qualité de représentant-e de l'entité juridique, expliquant la disposition légale en vertu de laquelle votre entité juridique n'est pas enregistrée et indiquant clairement que l'entité est basée et active dans le même pays que celui où le projet de résidence doit être mis en œuvre (Jordanie, Liban ou Maroc).
- Une preuve de la capacité d'accueil (description des installations, de l'équipement et de l'hébergement le cas échéant)
- Un portfolio artistique

2. Liste des activités éligibles

Le concept de la résidence doit être pertinent pour Halaqat et conforme à sa thématique. Dans le cadre du concept de la résidence, l'hôte de la résidence doit présenter des activités artistiques potentielles qui pourraient être organisées pendant la résidence.

Les activités éligibles peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

- Développement d'un programme de résidence
- Initiatives de collaboration avec les artistes locaux
- Ateliers d'échanges culturels
- Projets artistiques communautaires
- Événements de mise en réseau
- Accès aux ressources artistiques
- Possibilités d'exposition et de représentation
- Discussions autour du thème de l'égalité entre les sexes
- Activités de médiation avec le public

3. Critères d'exclusion

- Les candidatures seront considérées comme inéligibles si elles sont incomplètes ou si elles ne sont pas soumises conformément au calendrier, au format, aux lignes directrices et aux critères décrits dans le présent Appel.
- Les candidatures seront considérées comme inéligibles si les champs d'information requis sont laissés vides, si les documents justificatifs ne sont pas téléchargés ou s'ils sont partagés par d'autres moyens que le téléchargement direct sur le portail de candidature du Goethe-Institut (Goethe-application Portal - GAP). Les documents partagés via WeTransfer, Dropbox, joints à des courriels, etc. ne seront pas acceptés.
- Les candidatures soumises après la date limite de 10/03/2025 11h59 (du matin) CET ne seront pas prises en considération. Il est vivement conseillé aux candidat-es de ne pas attendre le dernier jour pour soumettre leur candidature.

III. Critères d'attribution et processus de sélection

1. Critères d'attribution

- Pertinence du concept de résidence par rapport à la thématique de Halaqat.
- Qualité de la préparation du projet de résidence.
- Résultats et impacts à long terme, y compris la durabilité économique, sociale et environnementale.
- Capacité d'organisation démontrée et expérience antérieure dans l'accueil de résidences artistiques.
- Faisabilité du projet dans le temps et le budget impartis, ainsi qu'une stratégie permettant de faire face à l'évolution de la situation sur le terrain.
- Environnement d'accueil et des installations de travail adéquats pour soutenir les artistes participant-es.
- Un plan cohérent pour répondre aux besoins spécifiques des artistes participant-es et pour garantir la sécurité et l'accessibilité.

- Capacité à fournir des conseils et/ou un soutien pour les aspects administratifs et logistiques de la mobilité des artistes (visa, transport local, recommandations, etc.)
- Environnement sensible au genre et inclusif, ou engagement à en créer un.
- Fournir des possibilités de mise en réseau et s'engager à favoriser les échanges culturels.

2. Processus de selection

2.1. Que se passe-t-il une fois que la demande est introduite ?

Le processus de sélection commence par une vérification de l'éligibilité. Les candidatures complètes qui répondent aux critères d'éligibilité sont ensuite évaluées par trois évaluateur·rices. Les évaluateur·rices travaillent indépendamment les un·es des autres et suivent une grille d'évaluation claire. Sur la base de cette évaluation initiale, les candidat·es présélectionné·es seront invité·es à des entretiens en ligne. La série d'entretiens est prévue pour la seconde moitié du mois de mars. Les candidat·es pré-sélectionné·es seront informé·es par e-mail de la date et de l'heure exactes de l'entretien.

La sélection finale des projets financés est effectuée par le jury et repose principalement sur les entretiens et les commentaires des évaluateur·rices, ainsi que sur d'autres critères tels que l'équilibre géographique, l'équilibre entre les sexes et l'équilibre sectoriel, et d'autres aspects liés à l'inclusion. Le Goethe-Institut cherche à garantir l'équité, la diversité, la non-discrimination, l'égalité de traitement de tous les candidat·es, ainsi que la qualité, l'impartialité, l'absence de conflits d'intérêts et la cohérence du processus de sélection.

2.2. Que se passe-t-il une fois que la demande est approuvée ?

a. Notification des résultats

Les résultats (sélectionnés, non sélectionnés et liste de réserve) sont communiqués individuellement aux candidat·es via le portail de candidature Goethe (GAP), environ 4 à 6 semaines après la date limite. Les candidat·es recevront également une notification par courrier électronique.

Les candidat·es figurant sur la liste de réserve peuvent recevoir une offre à un stade ultérieur si des candidat·es déjà sélectionné·es renoncent à l'offre de financement.

b. Sélection des artistes en résidence

Les artistes en résidence seront sélectionné-es dans le cadre d'un autre appel à candidatures. Chaque artiste soumettra un projet individuel. La co-création entre les trois artistes en résidence sélectionné-es n'est pas obligatoire. Le projet de résidence sera développé à partir de la combinaison du concept de résidence soumis par l'hôte de la résidence et des projets individuels des artistes participant-es. Le financement encourage la collaboration entre les hôtes de la résidence et les artistes de différents secteurs et horizons artistiques. La priorité sera donnée aux artistes basé-es dans les pays arabes et résidant dans des pays autres que le pays d'accueil, conformément aux efforts de Halaqat pour encourager la mobilité artistique Sud-Sud.

Le Goethe-Institut entretiendra des relations contractuelles avec les hôtes et les artistes en résidence sélectionné-es. Le processus de sélection des artistes aura lieu à un stade ultérieur, après la sélection des hôtes de la résidence. Les hôtes de la résidence participeront au processus de sélection des artistes avec l'équipe du projet Halaqat.

IV. Comment postuler ?

1. Préparation de la candidature

- La candidature en ligne doit être rédigée et soumise par le représentant-e de l'entité juridique, conformément au calendrier, au format, aux lignes directrices et aux critères décrits dans le présent Appel.
- La demande doit comprendre des informations détaillées sur la capacité d'accueil de l'hôte de la résidence, une présentation approfondie du concept de la résidence, ainsi que les pièces justificatives obligatoires énumérées ci-dessous.

2. Langue, traduction et IA (intelligence artificielle)

- Les candidatures peuvent être soumises en anglais, en arabe ou en français. Il n'est possible de soumettre la candidature que dans une seule langue.
- Les compétences linguistiques ne seront pas prises en compte dans le processus de sélection, mais les candidatures doivent être rédigées clairement afin de garantir un processus d'évaluation harmonieux.
- Les candidat-es sont libres de travailler avec des relecteurs, d'utiliser des outils de traduction en ligne et/ou des outils d'IA.

3. Liste des pièces justificatives

- Synthèse : Une brève proposition de concept de résidence (disciplines artistiques possibles, calendrier, activités, etc. Les candidat-es sont libres de travailler avec des relecteurs, d'utiliser des outils de traduction en ligne et/ou des outils d'IA.
- Pièce d'identité nationale officielle du /de la représentant-e de l'entité juridique chargée de présenter la demande. Les documents officiels doivent être présentés dans la langue dans laquelle ils ont été fournis par les autorités émettrices ; les traductions ne sont pas nécessaires.
- Preuve de l'enregistrement de l'entité juridique ou une note explicative, fournie en votre qualité de représentant-e de l'entité juridique, expliquant la disposition légale en vertu de laquelle votre entité juridique n'est pas enregistrée et indiquant clairement que l'entité est basée et active dans le même pays que celui où le projet de résidence doit être mis en œuvre (Jordanie, Liban ou Maroc). (Jordanie, Liban ou Maroc). Le cas échéant, les preuves d'enregistrement doivent être présentées dans la langue dans laquelle elles ont été fournies par les autorités émettrices ; les traductions ne sont pas nécessaires.
- Preuve de la capacité d'accueil : Ce document doit présenter les principales caractéristiques de la résidence ; infrastructures, espaces de travail, locaux, activités, environnement de travail, etc. et fournir des photos des installations et infrastructures de travail, ainsi que de l'hébergement le cas échéant. Ce document doit être soumis dans la même langue que celle choisie pour la candidature.
- Portfolio artistique : Le portfolio artistique présente une vue d'ensemble de l'hôte et un échantillon de son travail artistique et créatif actuel et antérieur, ainsi que des liens vers des œuvres pertinentes, etc. Ce document doit être soumis dans la même langue que celle choisie pour la candidature.

4 Lignes directrices pour la candidature sur le portail de candidature Goethe (GAP)

- Les candidat-es doivent créer un compte et remplir formulaire de candidature en ligne sur le portail de candidature Goethe (GAP) : [Portail de candidature Goethe](#)
- Les candidatures peuvent être soumises en anglais, en arabe ou en français. Il n'est possible de soumettre la candidature que dans une seule langue.

- En fonction de la langue choisie pour la candidature (anglais, arabe, français), veuillez à utiliser la même langue que votre ordinateur lors de la création de votre compte utilisateur GAP et lors de la sélection du choix de la langue de l'application.
- Vous pouvez modifier et sauvegarder le projet de candidature pendant toute la durée de l'appel, mais une fois soumise, la candidature ne peut plus être modifiée.
- Tous les champs obligatoires du formulaire doivent être remplis et toutes les pièces justificatives obligatoires doivent être fournies.
- Une fois la demande soumise, les candidat-es recevront une confirmation automatique par courrier électronique. Si un-e candidat-e ne reçoit pas de confirmation automatique, il ou elle peut contacter l'équipe Halaqat, ainsi qu'en cas d'autres problèmes techniques.
- Veuillez noter que seules les candidatures complètes envoyées via la plateforme GAP avant le 10/03/2025 11h59 (du matin) CET pourront être prises en considération et évaluées. Il est vivement conseillé aux candidat-es de ne pas attendre le dernier jour pour soumettre leur candidature.

Si vous rencontrez des difficultés techniques ou si vous avez des questions concernant le processus de candidature, veuillez contacter l'équipe d'Halaqat. Si vous avez besoin d'une assistance linguistique, l'équipe du projet s'efforcera de vous aider dans votre langue maternelle.

Vous pouvez également assister aux sessions en ligne « Halaqat Question time ! » organisées par l'équipe Halaqat pour présenter cet Appel et répondre aux questions des futur-es candidat-es. Consultez les dates sur nos médias sociaux (Halaqat sur [Facebook](#) et [Instagram](#))

En outre, pour garantir que tous les candidat-es aient accès aux informations nécessaires et pertinentes, toutes les questions et réponses ainsi que d'autres informations importantes seront publiées et accessibles dans la section "Foire aux questions" (FAQ) du site web www.goethe.de/belgium/halaqat.

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez contacter l'équipe d'Halaqat à l'adresse suivante : Halaqat@goethe.de ou par l'intermédiaire de la plateforme GAP via l'option e-mail.

V. Informations complémentaires

1. Modifications de la proposition de projet

- Le processus de sélection étant basé sur les informations fournies dans le dossier de candidature, les changements apportés au projet de résidence sont limités, nécessitent une modification écrite et sont soumis à l'approbation préalable du Goethe-Institut.
- Si, après la signature de la convention de subvention, un-e bénéficiaire est confronté-e à des circonstances exceptionnelles imprévues, tel un cas de *force majeure*, qui entraveraient sa capacité à mener à bien son projet, le Goethe-Institut se réserve le droit de proposer l'option de mettre en œuvre le projet sous une forme hybride ou virtuelle. Un tel changement est à la discrétion du Goethe-Institut et conditionné par l'ajustement du montant global alloué à la bourse.

2. Clause de non-responsabilité

- Les candidat-es sont tenu-es de lire l'Appel au moment de la soumission de leur candidature. En soumettant leur candidature, les candidat-es acceptent toutes les modalités et les conditions générales de l'Appel.
- Seules les candidatures complètes soumises via le portail de candidature Goethe (GAP), dans les délais et conformément aux critères énoncés dans le présent Appel, seront prises en considération. Il incombe aux candidat-es de s'assurer que leur candidature répond à tous les critères d'éligibilité et que toutes les informations fournies dans la candidature sont exactes.
- Le Goethe-Institut défend la diversité et l'inclusion et accueille les candidatures de toutes les personnes intéressées, indépendamment de leur origine culturelle et sociale, de leur nationalité, de leur âge, de leur religion, de leur sexe, de leur handicap et de leur identité sexuelle.
- Il n'y a pas de droit légal au financement.
- Le Goethe-Institut se réserve le droit d'apporter des changements et des modifications à tous les stades du projet, y compris, mais sans s'y limiter, les modalités et les conditions générales de l'appel, les processus de sélection et les méthodologies appliquées, la publication des résultats, l'utilisation des fonds, les documents requis pour l'éligibilité, la signature du contrat et les obligations contractuelles, le calendrier indicatif et toutes les échéances mentionnées.

- Le Goethe-Institut n'est pas responsable des inconvénients pouvant résulter des changements/ajustements apportés au contenu de ses lignes directrices en raison de circonstances imprévues.
- En cas de modification des conditions d'octroi de la bourse, le Goethe-Institut a l'obligation d'en informer le ou la bénéficiaire suffisamment à l'avance et de veiller au mieux de leurs capacités à ce que les changements introduits n'entravent pas la mise en œuvre du projet.

3. Protection des données

Postuler à l'Appel implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (telles que le nom, l'adresse, les coordonnées et toute autre donnée à caractère personnel contenue dans les informations et documents demandés). Ces données seront traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Directive sur la protection des données). Ces données seront traitées dans le but d'évaluer la demande de financement et - dans la mesure où un contrat est conclu - également dans le but d'exécuter le contrat sur la base juridique de l'art. 6 para. 1 phrase 1 lit. b) du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Sauf indication contraire, les données à caractère personnel requises pour évaluer la candidature conformément aux spécifications de l'appel seront traitées uniquement à cette fin par l'équipe de Halaqat et les expert·es externes. En cas d'octroi d'une bourse, les données seront également utilisées pour la contractualisation et la mise en œuvre du projet.

Au cours de ce processus, vos données seront également transférées à des Goethe-Instituts situés en dehors de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE). Dans la mesure où vos données quittent la zone de l'UE/EEE, nous garantissons un niveau approprié de protection des données pour le transfert vers ces pays tiers en convenant avec les Goethe-Instituts situés dans ces pays des clauses standard de protection des données de l'UE, qui ont été émises par la Commission européenne à cette fin. Vous pouvez obtenir une copie de cet accord sur demande.

4. Entrer en contact avec l'équipe de Halaqat

L'équipe de Halaqat est disponible pour répondre aux questions relatives au contenu et aux modalités du présent Appel. Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez :

En ligne

- consulter la section des questions fréquemment posées (FAQ) sur le site [Halaqat - Goethe-Institut Belgique](#).
- participer aux sessions d'information en ligne "Halaqat Question time !" organisées pour présenter cet Appel et répondre aux questions des candidat-es potentiel·les. Consultez les dates sur les médias sociaux (Halaqat sur [Facebook](#) et [Instagram](#)) !
- consulter nos médias sociaux (Halaqat sur [Facebook](#) et [Instagram](#))

Par courrier électronique

- contacter l'équipe de Halaqat au : Halaqat@goethe.de
- Si vous disposez d'un compte Goethe-Application Portal (GAP), vous pouvez également envoyer un e-mail directement via la plateforme.

تعملة حلفاء

Halaqat offre aux acteur-rices culturel-les des pays arabes et européens un espace de réflexion artistique sur la question du **CARE** à travers le prisme du genre.

Dans sa deuxième phase, qui s'étend de 2024 à 2027, les principales activités de Halaqat se déroulent en **Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Belgique.**

Le projet est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Goethe-Institut.



Funded by
the European Union

تعملة حلفاء
halaqat



GOETHE
INSTITUT